



*« Parce que je ne compte pas. * »*

Une belle histoire professionnelle qui ne put se concrétiser. Un sous-titre qui évoquerait une union passionnelle qui finit en drame. Il lui fut impossible de formuler les sentiments que Aurélia exprimait pour son travail. Au sein des Institutions, existe la hiérarchie qui dans l'échelle de graduation des postes qui lui sont assignés, prend des initiatives professionnelles de sorte à imposer un fonctionnement ordonné qui ne peut tenir compte des conditions difficiles de l'exercice en question. Le statut suffit à lui-seul pour justifier de sa pratique ! Les aggravations de la profession sur le terrain font partie des risques auxquels s'imposent les fonctionnaires ayant confirmé leurs actions sur le terrain, selon les formules administratives stipulant dans les contrats d'inscription à ce postulat ! Nous sommes, effectivement, dans l'Administration. Ceux qui signent, comme dans l'armée, sont responsables de leur décision sur laquelle ils ne peuvent revenir sans encourir des sanctions !

Dans la police, il y a un droit de réserve qui pourrait se traduire par la formule latine suivante : « *substine et abstine.* » L'interdiction d'abandonner l'activité est la garantie qu'un policier doit se vouer à son travail. Il doit même dénoncer ses parents s'ils commettent des illégalités condamnables par la loi ! C'est dire si ce statut particulier ne laisse guère de place aux plaintes et suppliques en tout genre ayant pour objet des problèmes relatifs au bon exercice de la profession. La condition personnelle n'est pas prise en compte.

Le problème de fond repose plutôt dans une évolution des sociétés développées vers des actes de violence inouïe. Une liberté dans ce domaine permet de casser du Flic. Un contexte qui ne laisse guère de place aux doléances formulées pour faire part de situations alarmantes voire dangereuses pour ceux qui s'évertuent d'exercer leur travail correctement et conformément à la déontologie !

59 policiers se sont suicidés en 2020 ! Autant au cours des années qui précèdent les changements opérés par la Hiérarchie : l'aire du chiffre en fut le signal !

Elle se prénomme Aurélia, était tout juste âgée de 27 ans. Elle sentit une vocation pour cette profession qui l'amena au suicide. La « Hiérarchie » conclut par une enquête responsabilisant la victime en proie à un drame personnel ! Nous sommes effectivement toujours dans cette Police irréformable.

*Avant de mourir, Aurélia laissa ce mot qui explique son geste. La culpabilité d'un système est évidente ; mais ne vous leurrez pas, « ils » trouveront un palliatif pour améliorer les conditions des futurs suicides...

Jean Canal. 21 mars 2021.